

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 21 mars 2019

Question écrite urgente

Impôts : et si l'Etat devenait pédagogue ?

Considérant :

Le fait que la déclaration d'impôts est un acte d'importance pour un-e citoyen-ne. C'est un acte qui a de lourdes implications et parfois conséquences financières et sociales. C'est également, du fait de sa complexité, un acte qui met nombre de personnes en difficulté. Pourtant, au niveau du service d'accompagnement, l'administration fiscale se contente du strict minimum : envoi de documents, dates de retour, le tout formulé en français. Il revient donc aux citoyen-ne-s de se débrouiller comme ils/elles peuvent face à la complexité de l'administration fiscale. A l'inverse, il nous semble que ce serait à celle-ci de faire en sorte que des moyens soient fournis pour que les citoyen-ne-s remplissent de la manière la plus efficace leurs déclarations, et soient si nécessaire accompagnés dans ces démarches. En effet, si ceux qui produisent des documents officiels n'arrivent pas à les simplifier pour qu'ils soient compréhensibles de tout-e citoyen-ne, quel que soit son origine, sa langue, son niveau social, n'y a-t-il pas là un grave risque d'inégalité sociale ?

Compte tenu de ce qui précède, voici mes questions :

- ***Combien de déclarations d'impôts ont-elles été rendues hors délai pour les années 2015, 2016 et 2017 ?***
- ***Combien de demandes de délai ont-elles été faites pour les années 2015, 2016 et 2017 ?***
- ***Quel est le nombre de déclarations qui n'ont pas été remplies et qui ont conduit à une taxation d'office pour les années 2015, 2016 et 2017 ?***

- *Quelles sont les différentes langues dans lesquelles peut être trouvée l'information nécessaire afin de remplir sa déclaration d'impôts ?*
- *L'administration fiscale met-elle en place des permanences pour aider à remplir sa déclaration fiscale ? Sinon, pourquoi revient-il aux communes ou à des associations de pallier les manques d'efficacité et de lisibilité de l'administration fiscale ?*
- *Quel est le montant que l'Etat estime perdre du fait de la production d'une complexité administrative insuffisamment accompagnée, dans ce cas précis du fait de devoir remplir sa déclaration d'impôts ?*
- *L'administration fiscale s'est-elle donnée pour mission de faire diminuer le nombre de déclarations d'impôts qui ne sont pas rendues dans les délais, ou qui ne lui sont jamais retournées ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.